



**Légende: PAG**

	Parcelles		Édifices existants
--	-----------	--	--------------------

**Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées**

	HAB 1 Zone d'habitat n°1		ECO-e1 Zone d'activités économiques communale type 1
	HAB 2 Zone d'habitat n°2		ECO-e2 Zone d'activités économiques communale type 2
	MIX-v Zone mixte villageoise		ECO-r1 Zone d'activités économiques régionale type 1
	MIX-r Zone mixte rurale		ECO-n Zone d'activités économiques nationale
	BEP Zone de services et équipements publics		JAR Zone de jardins familiaux
	COM Zone commerciale		SPEC Zone spéciale
	REC Zone de sport et loisirs		Zone de circulation et de stationnement

**Zones destinées à rester libres**

	AGR Zone agricole		PARC Zone de parc
	FOR Zone forestière		VERB Zone de verdure

**Zones superposées**

	PAP approuvé par le Ministère de l'Intérieur, et le décret		Colorer pour les effets de mobilité douce
	Colorer pour les effets de réfection et d'entretien des zones piétonnes		Colorer pour les effets de réfection et d'entretien des zones piétonnes
	Colorer pour les effets de réfection et d'entretien des zones piétonnes		Colorer pour les effets de réfection et d'entretien des zones piétonnes

**Zones ou espaces définis en exécution de dispositions légales, réglementaires ou administratives spécifiques relatives:**

	à l'aménagement du territoire		à la protection des sites et monuments naturels
	à la protection de la nature et des ressources		à la protection des sites et monuments naturels
	à la protection de la nature et des ressources		à la protection des sites et monuments naturels

**Autres à titre indicatif**

	Cours d'eau (cours aériens)		Réservez d'eau
	Avancé au quartier d'habitat		Réservez communale
	Cimetière		Séjour de pommage
	Cours d'eau / Faux stagnation		Réservez CEE
	Courbes de niveau, équidistance 5 m		

Échelle de plan: 1:10000 (à l'échelle de la commune)

- Liste des zones protégées nationales, Plan National Protection Nature, Ministère de l'Environnement, 2014**
- Zone Natura 2000, 2004
  - Loi relative au 1er janvier 2014 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, article 11
  - Statuts des réserves nationales, Ministère de l'Environnement, Direction de l'Environnement, 2007
  - Loi relative à la protection de la nature et des ressources naturelles, 2014
  - Loi relative à la protection de la nature et des ressources naturelles, 2014
  - Loi relative à la protection de la nature et des ressources naturelles, 2014
  - Loi relative à la protection de la nature et des ressources naturelles, 2014
  - Loi relative à la protection de la nature et des ressources naturelles, 2014
  - Loi relative à la protection de la nature et des ressources naturelles, 2014
  - Loi relative à la protection de la nature et des ressources naturelles, 2014

**Projekt:**  
UEP Mondrange

**Thema:**  
Flächen im PAG-Projekt Mondrange 1

**Karte Nr.:** 2a      **Datum:** März 2017

**Maßstab:** 1:7.500

**Plangrundlage:** © ORIGINE CADASTRE: DROITS RESERVES A L'ETAT DU GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG

**Auftraggeber:**  
GEMEINDE MONDRANGE

**Oeko-Bureau**  
Ecologie / Aménagement du territoire  
Didactique de l'Environnement

Boîte Postale 44  
Tél.: (352) 56 52 20  
www.oeko-bureau.lu  
e-mail: oeko@oeko-bureau.lu

L-3701 Rumelange  
Fax: (352) 56 52 20